



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

BUREAU DES REGLEMENTATIONS  
ET DES ELECTIONS

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2022/0125  
portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Montholon**

Le Préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST préfet de l'Yonne ;

**VU** l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0095 du 5 mai 2021 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

**VU** l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2022/0126 du 1<sup>er</sup> février 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Montholon en vue des élections municipales partielles intégrales ;

**VU** l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2022/0144 modifiant l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2022/0126 du 10 février 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Montholon en vue des élections municipales partielles intégrales

**VU** l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Sens du 3 février 2022 ;

**Considérant** qu'il convient de composer une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans chaque commune ;

**Considérant** que comme le précise le 2° du VII de l'article L. 19 du code électoral, lorsqu'il n'est pas possible de composer la commission de contrôle selon les modalités prévues au VI de l'article L. 19, comme c'est le cas en l'espèce, la commission de contrôle est composée conformément au IV de l'article L. 19, c'est-à-dire conformément aux dispositions applicables aux communes de moins de 1 000 habitants ;

**VU** les propositions du premier adjoint ;

**SUR** proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne ;

## ARRETE

**Article 1er :** Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Représentante du conseil municipal	Délégué de l'administration	Déléguée du président du TJ	Représentant suppléant du conseil municipal	Suppléant Délégué de l'administration	Suppléant délégué du président du TJ
Montholon	Mme Allison DE CASTRO	M. Patrick FLEURY	Mme Claudette TRIOLET	M. Adrien BELOTTI	M. Gérard FAUVET	M. Patrice MAQUAIRE

**Article 2 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le premier adjoint de la commune de Montholon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **11 FEV. 2022**

Pour le préfet,  
La sous-préfète,  
Secrétaire générale,

  
Dominique YANI